
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juin 2018 à 19 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Réjean Boisvert, chef de division urbanisme
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Annick CHAREST, chef de division relations avec les citoyens et communications
Monsieur Nicodemo Milano, commandant du poste de quartier 23
Monsieur Steve Thouin, commandant du poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 65 citoyen(ne)s.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h07.

CA18 27 0166

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA18 27 0167

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et adopter une résolution afin de décréter sa publication dans un journal de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur les résultats de l'exercice financier 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

De décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 1182818005

Déclarations des élus(e)s.

Madame Suzie Miron annonce l'inauguration du patio culturel de Mercier le jeudi 7 juin prochain. Elle annonce aussi la soirée d'information du programme de capture, stérilisation, relâche et de maintien (CSRM) qui aura lieu le 14 juin prochain au bureau d'arrondissement et elle invite les citoyens à s'inscrire comme bénévole. Enfin, elle rappelle que le 15 juin a été désigné par l'ONU, Journée internationale de la lutte contre la maltraitance envers les aînés et qu'à cette occasion, l'Hôtel de Ville ainsi que le mât du Stade olympique seront décorés de mauve.

Madame Karine Boivin Roy rappelle l'entrée en vigueur le 30 mai 2017 de la loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et les 6 mesures de protection qu'elle contient. Elle annonce avec fierté que les citoyens de l'arrondissement ont remporté pour une cinquième année consécutive, la coupe *Montréal physiquement active*. Elle félicite les citoyens qui ont participé à l'événement et remercie les différents partenaires qui ont travaillé à organiser des activités pour inciter les citoyens à être actifs. Enfin, elle annonce que le conseil adoptera deux dossiers étudiés par le CCU et pour lesquels des avis défavorables avaient été émis lesquels seront éventuellement renversés par le conseil. Il s'agit du dossier de la rue Eugène-Achard et du 2190, rue Préfontaine.

Monsieur Éric Alan Caldwell félicite les citoyens qui ont participé le 27 mai dernier à l'activité de co-design à la Maison de la culture Maisonneuve sur les aménagements extérieurs de la Bibliothèque Maisonneuve. Il annonce une deuxième activité de co-design animée par l'organisme Vivre en ville qui aura lieu le 9 juin prochain. Il indique qu'un questionnaire sur le même sujet est en ligne sur le site internet de l'arrondissement.

Monsieur Pierre Lessard-Blais souligne le retour de leur collègue, madame Laurence Lavigne Lalonde. Il annonce que le conseil adoptera ce soir le plan local de déplacement (PLD). Il félicite et remercie madame Ève Arcand, agente de recherche, pour son travail dans ce dossier. Il rappelle les objectifs du PLD. Il annonce qu'un comité de suivi technique sera mis en place et qu'une soirée d'information aura lieu le 12 juin prochain. De plus, 3 journées de consultation par année seront tenues relativement aux trois axes suivants : transport actif, transport collectif et réseau routier et stationnement.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 31.

Sébastien Pageon **20.06** Le citoyen représente l'organisme Centre NAHA et veut comprendre pourquoi son organisme n'a pas reçu la subvention pour laquelle il avait fait une demande. Il voudrait obtenir le procès-verbal du comité qui a fait l'attribution des contributions financières.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

La période de questions se termine à 19 h 41.

Période de questions des citoyens d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 41.

Ghislaine Saillant La citoyenne déplore l'interdiction d'avoir un stationnement en cour avant et demande qu'il y ait un moratoire sur cette interdiction. **Dépôt d'un document (pétition).**

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Sylvie Gourdy La citoyenne aimerait savoir s'il y a des avancements concernant le projet de clinique mobile de stérilisation. Elle voudrait aussi savoir si un comité de citoyens sera mis sur pied. Enfin, elle demande que soient abolies les boutiques d'animaux.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Luc Gallant Le citoyen remet en question la décision d'installer l'accès au port près de la résidence Grace Dart. Il propose plutôt de l'installer dans l'axe du boulevard l'Assomption. De plus, il aimerait connaître l'avenir qui est réservé à la résidence pour personnes âgées Grace Dart advenant le cas où l'accès routier au port serait installé près de cet établissement.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Stéphanie Bouchard La citoyenne remercie les membres du CCU d'avoir été sensibles aux arguments du syndicat de copropriétés du 2190, rue Préfontaine.

Monsieur Éric Alan Caldwell et madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

Guillaume Choquette Le citoyen considère que l'aménagement du terrain de baseball au parc Lalancette n'a pas été conçu en fonction des besoins des équipes de baseball qui l'utilisent.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Sébastien Ménard Le citoyen considère aussi que l'aménagement du terrain de baseball au parc Lalancette n'a pas été conçu en fonction des besoins des équipes de baseball qui l'utilisent et propose d'installer une clôture plutôt qu'une butte.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Denis Côté Le citoyen croit que la bibliothèque Maisonneuve devrait être classée patrimoine historique architectural afin de reconsidérer le concept d'agrandissement. Il demande si les heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque seront allongées. **Dépôt d'un document.**

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Daniel Savard et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Shantall Légaré La citoyenne affirme que deux pétitions ont été déposées à l'Assemblée nationale concernant les travaux de la rue Curratteau. Elle demande que des solutions immédiates aux problèmes de bruit, de poussière, de vibration, de manque de signalisation, causés par les travaux sur l'autoroute 25, soient mises en place. Elle propose une redistribution des taxes payées par les citoyens affectés par les nuisances.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

Suzanne Nadeau La citoyenne félicite le conseil pour le nouveau programme CSRM, mais elle considère qu'il est imparfait car la clinique de stérilisation est située dans Ville-Marie. De plus, elle constate qu'il est compliqué pour les citoyens d'obtenir un permis pour faire partie du CSRM. Elle demande que soit retirée l'exigence d'obtenir un permis. De plus, elle demande que soit mis sur pied un comité de citoyens pour les animaux. Enfin, elle aimerait que le personnel retourne les appels avec diligence.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Laurent Richer-Beaulieu répondent à la citoyenne.

CA18 27 0168

Prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général afin d'entendre tous les citoyens inscrits à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Francine Breton La citoyenne dépose un document concernant l'assouplissement de l'article 105.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (vitrage des portes). **Dépôt d'un document (pétition).**

Suzanne Bonneau La citoyenne se dit inquiète des décisions qui sont prises dans le dossier de la rue Curatteau relativement aux travaux de l'autoroute 25. Elle affirme qu'ils auront des impacts négatifs sur la rue Honoré-Beaugrand.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Johanne Séguin La citoyenne désapprouve les propositions du MTQ de faire changer le sens unique de la rue Lepailleur et ainsi faire dévier la circulation vers la rue Saint-Émile. Elle veut s'assurer que la rue Honoré-Beaugrand sera prise en considération dans l'étude de circulation qui sera faite.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent à la citoyenne.

Michael Albertson Le citoyen raconte que suite à un accident de la route, un lampadaire qui a été brisé devant chez lui n'a pas encore été remplacé. Il a fait plusieurs appels à ce sujet à l'arrondissement et ceux-ci n'ont pas été retournés. De plus, il demande que la ligne de marquage sur la rue Curatteau et de Boucherville soit refaite.

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Éric Alan Caldwell et Jacques Savard répondent au citoyen.

Josianne Létourneau La citoyenne aimerait que les rues Liébert et Gustave-Bleau soient rétrécies afin de réduire la vitesse des véhicules qui les empruntent. Elle dit avoir déjà fait des demandes à cet effet. Elle propose qu'on installe des saillies de trottoir, des pots de fleurs ou du marquage au sol.

Madame Laurence Lavigne Lalonde répond à la citoyenne.

Catherine Fortin La citoyenne propose de prolonger la piste cyclable sur la rue Liébert jusqu'à la rue Honoré-Beaugrand, par la rue Gustave-Bleau, afin de permettre le rétrécissement des rues.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Michèle Henrichon et Diane Beaudet, commissaire scolaire Les citoyennes rapportent un grave problème de sécurité autour des écoles dû aux opérations de déneigement et aux travaux effectués sur la voie publique.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond aux citoyennes.

Anne Murphy La citoyenne se dit inquiète de ses voisins qui effectuent des travaux sans permis. Elle croit qu'ils réaménagent leur sous-sol pour en faire un site religieux.

Monsieur Éric Alan Caldwell répond à la citoyenne.

Albert Chrétien Le citoyen aimerait savoir pourquoi des saillies de trottoirs aux intersections de Jean-Tavernier, Michel-Bouvier et Louis-Dupire ont été construites. Il constate que ces saillies réduisent le nombre de places de stationnement, réduisent la largeur de la rue et il les considère dangereuses.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Alexandre Ainmelk Le citoyen demande la rencontre des trois arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour mettre en œuvre le projet de conversion communautaire du site de l'ancien édifice de la compagnie Canada Malting. **Dépôt de document.**

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Bernard Mayeur Le citoyen aimerait savoir si les travaux de la rue Sherbrooke seront poursuivis.

Messieurs Éric Alan Caldwell et Pierre Morissette répondent au citoyen.

François Lahaise Le citoyen soulève des problèmes de vibration sur la rue Davidson entre les rues Sherbrooke et Hochelaga. Il remercie le conseil pour les travaux de rapiéçage et de coupes qui ont été faits sur la rue Davidson. De plus, il aimerait savoir si les travaux de réfection complets de la rue Davidson sont prévus en 2019. Enfin, il propose l'installation de dos d'âne ou l'installation d'un panneau indicateur de vitesse. **Dépôt de document.**

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Éric Alan Caldwell et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Stéphanie Descart La citoyenne demande que la rue Léon-Derome soit mise en sens unique vers l'est. De plus, elle veut savoir s'il existe un règlement pour interdire la circulation de transit.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

Marie-Paule Martel-Reny La citoyenne déplore le manque d'entretien au parc de l'Ancienne-Pépinière. Elle demande que des poubelles soient ajoutées. De plus, elle affirme que plusieurs arbres morts et malades n'ont pas été coupés. Enfin, elle aimerait savoir qui est responsable de l'entretien des parcs.

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Pierre Morissette et Madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

Philippe Desmarais Le citoyen voudrait savoir s'il existe un règlement pour interdire la circulation de transit. Il constate que le débit est particulièrement élevé sur la rue de Carignan. Il propose de faire un sens unique ou d'installer des saillies de trottoir afin de réduire la vitesse des véhicules qui l'empruntent.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Ghislain Gagnon Le citoyen déplore que dans le projet de prolongement de la ligne bleue on n'envisage pas de construire une ligne reliant la ligne verte à la ligne bleue.

Monsieur Éric Alan Caldwell répond au citoyen.

Raymond Moquin Le citoyen se dit en désaccord avec la construction d'un viaduc aérien pour permettre aux camions d'accéder au port. Il demande ce que l'arrondissement compte faire concernant cette proposition du MTQ. De plus, il demande à quel moment le marquage du dégagement de 5 mètres sera fait dans l'arrondissement. Il demande aussi si les grands trous sur Notre-Dame au coin de la rue de Boucherville seront réparés. Enfin, il demande que le feu de circulation au coin des rues Notre-Dame et Curatteau soit ajusté.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Julie Hornez La citoyenne déplore les suppressions de subventions imposées à trois semaines de préavis du début des camps de jour concernant le financement des intervenants qui aident à l'intégration des jeunes à besoins particuliers pour son organisme.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne

La période de questions se termine à 22 h 23.

CA18 27 0169

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2018. Il est 22h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

CA18 27 0170

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2018. Il est 22h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA18 27 0171

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 1^{er} mai et le 10 mai 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 1^{er} et 10 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA18 27 0172

Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 4 300 \$, provenant du budget de soutien aux élus(es) pour l'année 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder et ratifier 6 contributions financières pour une somme totale de 4 300 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Regroupement Entre-Mamans Inc.
Projet : Sorties familiales - 1er avril 2018 au 31 mars 2019
District : Maire (850 \$) / Hochelaga (850 \$)
Montant : 1 700 \$

Organisme : Paroisse St-Donat
Projet : Bazar St-Donat - 10-12 mai 2018
District : Maire (150 \$) / Louis-Riel (150 \$)
Montant : 300 \$

Organisme : Infologis de l'Est de l'île de Montréal
Projet : Forum populaire : Femmes en route pour le droit au logement - 24 mai 2018
District : Maire (200 \$) / Tétéreaultville (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Académie Dunton
Projet : Soutien aux élèves persévérants - 7 juin 2018
District : Maire (250 \$) / Tétéreaultville (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal
Projet : Verdissons ensemble Hochelaga-Maisonnette, 2e édition - 9 juin 2018
District : Maire (134 \$) / Hochelaga (133 \$) / Maisonnette Longue-Pointe (133 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Un Prolongement à la famille de Montréal
Projet : Camp Jour L'Amical - 18 juin 2018
District : Maire (500 \$) / Hochelaga (500 \$)
Montant : 1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1187875002

CA18 27 0173

Accorder une contribution financière non récurrente de 4 900 \$ à l'organisme Projet Harmonie, pour l'inscription des jeunes au camp de jour du Service des Loisirs St-Fabien.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 4 900 \$ à l'organisme Le Projet Harmonie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1183561002

CA18 27 0174

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Groupe d'entraide Mercier-Ouest (GEMO) pour le projet de revitalisation du kiosque maraîcher Cadillac et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme Groupe d'entraide Mercier-Ouest (GEMO), pour une somme de 10 000 \$ pour le projet de revitalisation du kiosque maraîcher Cadillac;

D'affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1186323006

CA18 27 0175

Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve pour le projet « Marché participatif projet collectif ». Affecter cette somme provenant du surplus d'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve;

D'affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1186243008

CA18 27 0176

Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est dans le cadre de la Politique de l'enfant (2018) et accorder une contribution financière de 4 236 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est, se terminant le 15 décembre 2018;

D'accorder une contribution financière de 4 236 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1186243007

CA18 27 0177

Approuver et ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Accorder des contributions financières pour la somme totale de 453 847 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder et de ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 453 847 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) aux organismes suivants :

Nom organisme	Montant
L'Antre Jeunes de Mercier-Est	29 030 \$
Le Chez-Nous de Mercier-Est	33 139 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	42 531 \$
Corporation du Cinéma Station Vu	12 846 \$
GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest)	24 507 \$
Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest, inc.	16 419 \$
Le Projet Harmonie	22 887 \$
Escale Famille Le Triolet	15 508 \$
Escale Famille Le Triolet	30 056 \$
Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve	19 646 \$
Dopamine	25 772 \$
GCC la violence	22 568 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	9 311 \$
Centre des jeunes Boyce-Viau	17 621 \$
Maison Tangente inc.	23 381 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	20 000 \$
Carrefour Parenfants	27 137 \$
Carrefour Familial Hochelaga	14 749 \$
Résolidaire, Réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve inc.	22 987 \$
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal inc.	23 752 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1186243003

CA18 27 0178

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du projet de Brigade verte 2018 de la rue Sainte-Catherine Est, secteur RUI Hochelaga. Affecter une somme de 20 000 \$ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2018, pour son projet « Brigade verte »;

D'accorder une contribution financière de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1184943002

CA18 27 0179

Approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les trois organismes désignés au sommaire, pour les fêtes de districts 2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et accorder une contribution financière totale non récurrente de 40 000 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 40 000 \$, pour les fêtes de districts 2018 de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve aux organismes suivants :

Nom organisme	Montant
Service des Loisirs St-Fabien	10 000 \$
La Corporation d'animation des places publiques	10 000 \$
La Corporation d'animation des places publiques	10 000 \$
Service des Loisirs St-Clément	10 000 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1186612005

CA18 27 0180

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme La maison à petits pas pour la période de deux mois, du 30 juillet au 30 septembre 2018, pour l'ouverture et l'animation de la Sportothèque et du chalet du parc Lalancette et accorder une contribution financière de 8 869 \$. Affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et La maison à petits pas, pour une durée de 2 mois, du 30 juillet au 30 septembre 2018, pour l'ouverture et l'animation de la sportothèque et du chalet du parc Lalancette;

D'accorder une contribution financière de 8 869,00 \$,

D'affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1183354001

CA18 27 0181

Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, pour la réalisation de la phase 13 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire). Accorder une contribution financière de 96 151 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, pour la réalisation de la phase 13 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire);

D'accorder une contribution financière de 96 151 \$;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser M. Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1186243006

CA18 27 0182

Approuver et ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Service des loisirs St-Fabien pour un montant de 70 894,71 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour l'accueil et la surveillance des activités physiques et sportives se déroulant à l'école secondaire Louis-Riel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Fabien, d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2020;

D'accorder une contribution financière totale de 70 894,71 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de services au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1186156001

CA18 27 0183

Approuver et ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif et Communautaire (C.R.C.) St-Donat, pour un montant de 18 509,79 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour assurer l'accueil et la surveillance des activités physiques et sportives se déroulant dans le bloc sportif de l'école secondaire Édouard-Montpetit.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif et Communautaire (C.R.C.) St-Donat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'accorder une contribution financière totale de 18 509,79 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de services au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1181572001

CA18 27 0184

Approuver l'addenda de la convention de services d'accueil et de soutien à l'organisation, entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018. Autoriser une dépense de 99 476,37 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver l'addenda à la convention de services d'accueil et de soutien à l'organisation entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018;

D'accorder une contribution financière totale de 99 476,37\$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer l'addenda à la convention de services au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1167399002

CA18 27 0185

Attribuer à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., un contrat de 2 229 003,08 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la Place Beauchesne à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-015. Autoriser une dépense totale de 2 636 391,61 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., un contrat de 2 229 003,08 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la Place Beauchesne, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-015;

D'autoriser une dépense totale de 2 636 391,61 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à Demix Construction, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1180836008

CA18 27 0186

Attribuer à Charex inc. un contrat de 5 998 344,57 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussées et de sections de trottoir dans le cadre du programme du PRR 2018 sur sept rues locales à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-011. Autoriser une dépense totale de 7 203 931,27 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Charex inc., un contrat de de 5 998 344,57 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussées et de sections de trottoir dans le cadre du programme de réfection routière 2018 sur sept rues locales à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-011;

D'autoriser une dépense totale de 7 203 931,27 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à Charex inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1180836007

CA18 27 0187

Attribuer à la firme Musco Sports Lightning Canada co. un contrat de 97 728,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis du parc Louis-Riel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16673. Autoriser une dépense totale de 117 920,98 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à la firme Musco Sports lightning Canada co., un contrat de 97 728,75 \$, taxes incluses, pour fourniture d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis du parc Louis-Riel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16673;

D'autoriser une dépense totale de 117 920,98 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Musco Sports lightning Canada co., les contingences et les incidences;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1177607001

CA18 27 0188

Attribuer à l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur, un contrat de gré à gré de 23 162,62 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et le retrait des végétaux des placotoirs installés sur diverses rues de l'arrondissement ainsi que de l'estrade publique au coin des rues Ontario Est et Valois. Affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 23 162,62 \$, taxes incluses, à l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur, pour la plantation, l'entretien et le retrait des végétaux des placotoirs installés sur diverses rues de l'arrondissement ainsi que de l'estrade publique au coin des rues Ontario Est et Valois;

D'affecter une somme de 21 150,56 \$, taxes incluses, aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1186223013

CA18 27 0189

Attribuer à la firme JMV Environnement inc., un contrat de 86 212,85 \$, taxes incluses, pour la location pour une (1) rétrocaveuse avec opérateur, accessoires et entretien, pour une durée de douze (12) mois avec l'option de prolongation d'une année additionnelle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16911.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à la firme JMV Environnement inc., un contrat de 86 212,85 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, accessoires et entretien pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16911;

D'autoriser une dépense totale de 86 212,85 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1181610007

CA18 27 0190

Prolonger le contrat accordé à P-J Lecours, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, incluant l'entretien et les accessoires pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, pour une durée de douze (12) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres 16-15380, pour un montant de 117 633,80 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 336 086,30 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prolonger le contrat accordé à la firme P-J Lecours, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, incluant l'entretien et les accessoires pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, pour une durée de douze (12) mois, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15380, pour un montant de 117 633,80 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 336 086,30 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 117 633,80 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1181610006

CA18 27 0191

Adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1187975001

CA18 27 0192

Autoriser la prise en charge de 14,96 %, équivalant à 140 000 \$, taxes incluses, du montant du contrat de services professionnels octroyé à WSP Canada inc. pour la surveillance de travaux d'infrastructure sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 local, afin de combler les besoins de surveillance des travaux du contrat 2017-014 pour la réfection mineure de trottoirs.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'autoriser la prise en charge de 14,96 %, équivalant à 140 000 \$, taxes incluses, du montant du contrat de services professionnels attribué à WSP Canada inc. pour la surveillance de travaux d'infrastructure sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 local, afin de combler les besoins de surveillance des travaux du contrat 2017-014 pour la réfection mineure de trottoirs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1170836003

CA18 27 0193

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés RCA06-27008 afin de permettre aux régisseurs et aux contremaîtres d'autoriser des dépenses de 1 000 \$ et moins (RCA06-27008-10) - 1183510002.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés RCA06-27008 afin de permettre aux régisseurs et aux contremaîtres d'autoriser des dépenses de 1000 \$ et moins (RCA06-27008-10) et pour lequel le dossier en fait présentation.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés RCA06-27008 afin de permettre aux régisseurs et aux contremaîtres d'autoriser des dépenses de 1000 \$ et moins (RCA06-27008-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1183510002

CA18 27 0194

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de préciser certaines règles de stationnement (C-4.1-11).

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er mai 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la même séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de préciser certaines règles de stationnement (C-4.1-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1183089004

CA18 27 0195

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'exempter les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » à l'obligation de tenir les portes fermées à proximité des secteurs d'habitation (B-3-8).

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er mai 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la même séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'exempter les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » à l'obligation de tenir les portes fermées à proximité des secteurs d'habitation (B-3-8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1180603005

CA18 27 0196

Édicter une ordonnance visant à réduire les limites de vitesse dans les secteurs du Quartier vert, Mercier-Est et de Maisonneuve-Longue-Pointe au sud de l'avenue Souigny.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), déterminant la limite de vitesse à 30 km/h sur les tronçons de rues et chemins publics à caractère résidentiel situés dans les secteurs du Quartier vert Mercier-Est et de Maisonneuve–Longue-Pointe au sud de l'avenue Souigny, ainsi que sur les avenues Letourneux et de la Salle au sud de la rue Notre-Dame Est, en plus de la réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues Honoré-Beaugrand et des Ormeaux, entre les rues Sherbrooke Est et Notre-Dame Est, ainsi que sur l'avenue Haig entre les rues Hochelaga et Notre-Dame Est, tel que spécifié au plan annexé à cette ordonnance;

De transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans les 15 jours suivant son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1186223007

CA18 27 0197

Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique vers le sud sur la rue Lacordaire, entre les rues Sherbrooke Est et Chauveau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), visant la création d'un sens unique vers le sud sur la rue Lacordaire, entre les rues Sherbrooke Est et Chauveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1186223008

CA18 27 0198

Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique vers le sud sur la rue Liébert, entre l'avenue Dubuisson et la rue Notre-Dame Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1), visant la création d'un sens unique vers le sud sur la rue Liébert, entre l'avenue Dubuisson et la rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1186223009

CA18 27 0199

Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique vers l'ouest sur la rue Louis-Dupire, entre la rue Pierre-Magnan et le boulevard Langelier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1), visant la création d'un sens unique vers l'ouest sur la rue Louis-Dupire, entre la rue Pierre-Magnan et le boulevard Langelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1186223012

CA18 27 0200

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances permettant les fermetures de rue, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de livres et de produits thématiques ainsi que la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées au Carré Notre-Dame-des-Victoires du 6 juin au 30 septembre 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2, article 13), une ordonnance permettant l'établissement d'un marché public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga- Maisonneuve (R.R.V.M., 01-275, article 516), une ordonnance permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre, sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance, des articles promotionnels reliés aux activités, de la nourriture et des boissons alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (3)), une ordonnance autorisant la fermeture des rues Louis-Veuillot, Lacordaire et Monsabré, entre la rue Boileau et l'avenue Pierre-De Coubertin, ainsi que du cul-de-sac de la rue Boileau, à l'est de la rue Louis-Veuillot, pour la période du 6 juin jusqu'au 30 septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1186223015

CA18 27 0201

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles reliés à l'événement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 5);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 5);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 5), des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), une ordonnance permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 5).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1186612002

CA18 27 0202

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de livres et de produits thématiques ainsi que la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées sur le patio culturel Maisonneuve du 6 juin au 30 septembre 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2, article 13), une ordonnance permettant l'établissement d'un marché public sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., 01-275, article 516), une ordonnance permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre, sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance, des articles promotionnels reliés aux activités, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (3)), une ordonnance autorisant la fermeture d'un segment de l'avenue Desjardins, entre la rue Ontario Est et la ruelle Place Ernest-Gendreau, pour la période du 6 juin jusqu'au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1186223014

CA18 27 0203

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0251 dont l'objet est de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 4489, rue Dickson (lot 1 361 189), localisé entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 avril 2018, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0251;

ATTENDU la tenue, le 24 avril 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le 1er mai 2018, d'un second projet de résolution;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

La résolution autorisant le projet particulier PP27-0251 dont l'objet est de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 4489, rue Dickson (lot 1 361 189) du cadastre officiel du Québec, localisé entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville, et ce, malgré les articles 49 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), aux conditions suivantes :

1. La nouvelle construction doit obligatoirement faire l'objet d'une révision architecturale en vertu des dispositions du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

2. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'apparence du bâtiment, notamment la composition de la façade et des élévations, mentionnée à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

2.1. les travaux de construction et de transformation doivent :

- a) sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes;
- b) préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ses caractéristiques;
- c) assurer la mise en valeur du caractère de l'ensemble des bâtiments en ce qui a trait aux formes, aux types et à la coloration des matériaux.

3. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'aménagement des espaces extérieurs, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

3.1. les aménagements extérieurs doivent :

- a) assurer la mise en valeur des espaces extérieurs autant sur le domaine privé que sur le domaine public;
- b) privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des rues et des trottoirs.

4. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois et terminés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

5. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

6. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1180603001

CA18 27 0204

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0253 afin de permettre une activité comportant un local sonorisé adjacent à un logement dans le bâtiment situé aux 4483-4493, rue Sainte-Catherine Est.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 avril 2018, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0253;

ATTENDU la tenue, le 24 avril 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le 1er mai 2018, d'un second projet de résolution;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

La résolution autorisant le projet particulier PP27-0253 afin de permettre une activité comportant un local sonorisé adjacent à un logement dans le bâtiment situé aux 4483-4493, rue Sainte-Catherine Est, et ce, malgré les dispositions de l'article 161.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les dispositions et conditions suivantes :

1. Une activité comportant un local sonorisé est autorisé uniquement au rez-de-chaussée et à l'étage immédiatement inférieur au rez-de-chaussée.
2. Le local doit être séparé des autres parties du bâtiment où il peut se produire du bruit par une construction ayant un indice de transmission du son d'au moins 60, déterminé conformément à la norme ASTM E 413 en utilisant les résultats des mesures effectuées selon la norme ASTM E 90 ou ASTM E 336.
3. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.
4. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1185378001

CA18 27 0205

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0255 en vue de modifier le projet particulier PP27-0230 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre logements, au lieu de deux, projeté aux 8733-8735, rue Bellerive, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le premier de résolution du projet particulier PP27-0255 en vue de modifier le projet particulier PP27-0230 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre logements, au lieu de deux, projeté aux 8733-8735, rue Bellerive, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau, sur le lot 1 711 247 du cadastre officiel du Québec, aux conditions suivantes :

1. L'article 3 du projet particulier PP27-0230, est modifié par le remplacement du chiffre « deux » par le chiffre « quatre » apparaissant après les mots « maximum de ».
2. Le projet particulier PP27-0230 est modifié par l'ajout de l'article suivant :
« 3.1 La demande de permis de construction doit faire l'objet d'une révision architecturale, en vertu des dispositions du titre VIII, apparaissant à l'article 120.9.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, avant la délivrance d'un permis de construction. »
3. Les travaux de démolition et de construction autorisés par la présente résolution doivent être terminés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
4. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.
5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1180603004

CA18 27 0206

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4781-4785, rue Sainte-Catherine Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise à monsieur Daniel André Duymontz, propriétaire de l'immeuble situé aux 4781-4785, rue Sainte-Catherine Est le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1187562003

CA18 27 0207

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4267-4271, rue Ontario Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise à monsieur Saad Boukhebahe, propriétaire de l'immeuble situé aux 4267-4271, rue Ontario Est le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1187562001

CA18 27 0208

Accorder une dérogation mineure relativement à l'apparence d'un bâtiment en vue de permettre l'agrandissement de la résidence de personnes âgées située au 5500, rue Sherbrooke Est, localisée entre le boulevard de l'Assomption et la rue Dickson.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement à l'apparence d'un bâtiment en vue de permettre l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées située au 5500, rue Sherbrooke Est, localisée entre le boulevard de l'Assomption et la rue Dickson, et ce, malgré les plans joints à l'annexe A du projet particulier PP27-0073 modifié, par l'ajout d'un alignement de portes et de fenêtres dans la partie est du pavillon qui surplombe une porte cochère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1180603006

CA18 27 0209

Accorder une dérogation mineure relative à la hauteur maximale en mètres autorisée et à l'alignement de construction afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 9503, rue Sherbrooke Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure en vu de permettre l'agrandissement du bâtiment avec une hauteur de 13 mètres et un plan représentant au moins 40 % de la superficie de la façade, face à la rue

Sherbrooke Est, construit à l'alignement de construction , et ce, malgré les dispositions des articles 10 et 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

La présente dérogation mineure s'applique uniquement à l'agrandissement du bâtiment côté nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1187562004

CA18 27 0210

Modifier les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans les secteurs 150 et 71, et changer certaines heures applicables sur un tronçon du secteur 135 de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'ajouter des nouvelles places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans les secteurs 150 et 71, et changer certaines heures applicables sur un tronçon du secteur 135 de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1183089009

CA18 27 0211

Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Karine Boivin Roy, conseillère de ville du district de Louis-Riel, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Karine Boivin Roy, conseillère de ville du district de Louis-Riel pour agir à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1183264001

Déposer le rapport des décisions déléguées, la liste des bons de commande ainsi que la liste des saisies décentralisées des factures des directions de l'arrondissement pour le mois de mars 2018.

60.01

CA18 27 0212

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction relativement au Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme visant à introduire des dispositions relatives au secteur du site Contrecœur (01-275-113).

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement 01-275-113 adopté par la résolution CA18 240144 consignée au procès-verbal de la sance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2018.

60.02

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 22 h 47.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Magella RIOUX
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.